

Alerte européenne UE n°1584 - retrait de produits

Bonjour,

Un message d'alerte a été émis sur le réseau d'alerte européen suite à une notification de l'Irlande.

L'Irlande indique que suite à la mise en évidence de dioxine dans de l'aliment pour porcs et de la graisse de porc et dans l'attente d'informations complémentaires (les investigations sont en cours) sur l'étendue de la contamination et les produits réellement concernés, elle procède par précaution à un retrait de l'ensemble des viandes issues de porcs abattus dans son pays après le premier septembre 2008.

En conséquence et dans l'attente d'informations complémentaires sur les produits concernés et leur traçabilité, je vous demande de procéder :

- au retrait des viandes de porcs abattus en Irlande à partir du 01 septembre 2008 (carcasses, découpes) et des produits qui en sont issus sans mélange (de type bacon, jambons) originaires d'Irlande.
- au retrait des produits de même type fabriqués en France à partir de viande de porcs abattus en Irlande depuis le 01 septembre 2008.

Ces produits seront bloqués dans l'attente d'instructions complémentaires de notre part en fonction des résultats des investigations en cours par l'Irlande.

Cordialement

alertes.dgal@agriculture.gouv.fr